



**Les jeunes et la violence – Constitution d'un recueil des bonnes pratiques  
pour la prévention de la violence en Suisse**

**Appel d'offres pour le sous-projet 1 :  
« Inventaire systématique des stratégies, mesures et structures  
de prévention de la violence existant en Suisse »**

## **0 Remarque préliminaire**

La présente mise en concours est une invitation à soumissionner au sens de l'art. 35, al. 3, let. b, de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP).

## **1 Contexte**

Le Conseil fédéral a adopté le 20 mai 2009 le rapport « Les jeunes et la violence » et sur cette base, le 11 juin 2010, le programme national de prévention homonyme, axé sur la famille, l'école et l'espace social. Par ce programme commun, d'une durée limitée à cinq ans, la Confédération, les cantons, les villes et les communes poursuivent l'objectif de poser les jalons d'une prévention efficace et efficiente de la violence en Suisse. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est chargé de piloter et de mettre en œuvre le programme en impliquant les services concernés de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Le 28 janvier 2011, l'OFAS a publié le plan de mise en œuvre du programme national de prévention, qui contient des informations sur les structures dudit programme et sur la mise en œuvre des activités menées dans ce cadre<sup>1</sup>.

Ces activités sont regroupées en trois volets thématiques. L'objectif du premier volet, *Apprendre les uns des autres*, est de constituer un recueil des bonnes pratiques pour la prévention de la violence. Le deuxième, *Transmettre le savoir*, vise à diffuser le savoir recueilli de façon aussi large et proche de la pratique que possible, par des offres de conseil, de réseautage et de formation continue. Enfin, le troisième volet a pour objectif de *Coordonner prévention, intervention et répression*.

Le volet *Apprendre les uns des autres* est divisé en trois sous-projets. Le premier sous-projet, qui porte sur le présent appel d'offres vise à réaliser un inventaire systématique des structures, des stratégies et des mesures de prévention de la violence existant en Suisse (sous-projet 1). Sur cette base, on procédera ensuite (en 2012) auprès des différents acteurs à une enquête sur les effets et les succès des mesures de prévention (sous-projet 2). Enfin, parallèlement au sous-projet 1, il est prévu de rassembler et d'évaluer les connaissances scientifiques existant aux niveaux national et international quant aux pratiques prometteuses (sous-projet 3). Le présent appel d'offres concerne exclusivement le sous-projet 1, des appels d'offres distincts seront lancés pour les deux autres sous-projets.

---

<sup>1</sup> [www.ofas.admin.ch/protection-des-jeunes](http://www.ofas.admin.ch/protection-des-jeunes)

## 2 Objectif visé, objet de l'enquête et questions de recherche

En tant que base à la constitution d'un recueil des bonnes pratiques pour la prévention de la violence en Suisse, on réalisera un **inventaire systématique** des stratégies et des mesures de prévention existantes ainsi que des structures au niveau des cantons, des villes et des communes. Dans un premier temps, il s'agit d'élaborer pour cela **les dimensions et les critères relatifs au contenu (grille d'analyse)**. Les enquêtes suivantes seront ensuite réalisées aux différents niveaux de l'Etat fédéral :

- **Cantons** : recensement exhaustif des stratégies, mesures et structures de prévention de la violence juvénile (dans les 26 cantons).
- **Agglomérations** : recensement des stratégies, mesures et structures de prévention de la violence juvénile dans une sélection de communes suisses (env. 25 communes de centre d'agglomération et 25 communes de ceinture d'agglomération).<sup>2</sup>
- **Régions rurales** : recensement des stratégies, mesures et structures de prévention de la violence dans une sélection de communes rurales (env. 10 à 15 communes).

Les enquêtes devront apporter des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les mesures existantes de prévention de la violence ? Celles-ci seront structurées par type de prévention (universelle/sélective/indiquée) resp. protection/développement des compétences/conditions structurelles et par domaine (famille/école/espace social/autres [par ex. thèmes particuliers<sup>3</sup>]).
- Qui sont les institutions et les organisations responsables des mesures préventives ?
- Ces mesures sont-elles intégrées à des stratégies politiques d'un niveau supérieur ?
- Parmi les structures administratives cantonales et communales, lesquelles sont compétentes pour la prévention de la violence ? Y a-t-il une forme de coordination ?
- Y a-t-il une collaboration intercommunale (entre les communes de l'agglomération) ou régionale (entre communes) ? Qui en porte la responsabilité ?
- Les acteurs politiques mènent-ils d'autres réflexions sur le thème de la prévention de la violence (par ex. coordination entre autorités) ?
- Quels sont les moyens financiers (pour le personnel et le matériel) à disposition pour la prévention de la violence ? Qui assume ces coûts ?
- En parallèle aux mesures de prévention de la violence juvénile, des mesures sont-elles prises dans les domaines de l'intervention et de la répression ?

Dans son rapport du 20 mai 2009 « Les jeunes et la violence – Pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias », le Conseil fédéral donne de la prévention de la violence, relativement à ces domaines, une définition qui peut aussi être utile ici<sup>4</sup>.

---

2

Cf. [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/regionen/11/geo/analyse\\_regionen/04.NewWindow.parsys.0003.2.Preview.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.NewWindow.parsys.0003.2.Preview.html) (Office fédéral de Statistique) en ce qui concerne les définitions pour « communes de centres d'agglomération » et « communes de ceintures d'agglomération »

<sup>3</sup> Exemples de thèmes particuliers : extrémisme politique, intervention précoce et encouragement.

<sup>4</sup> Cf. Rapport CF Les jeunes et la violence, chiffre 3.2.2, p. 23 (Axes de développement de la prévention de la violence chez les jeunes) ; chiffre 5.1.3, p. 38 (Prévention portant sur la famille) ; chiffre 5.2.3, p. 44 (Prévention portant sur l'école) ; chiffre 5.3.3, p. 54 (Prévention portant sur l'espace public)

L'inventaire systématique à réaliser doit pouvoir être mis à la disposition du public sur une plateforme Internet. Parallèlement au recensement scientifique des stratégies, mesures et structures existantes, l'OFAS attribuera un mandat de réalisation d'une plateforme Internet ayant une fonction de banque de données. Les deux mandats seront étroitement harmonisés sous la direction de l'OFAS.

### **3 Produits du mandat**

1. Grille d'analyse pour un inventaire systématique, avec dimensions et critères relatifs au contenu.
2. Inventaire systématique des stratégies, mesures et structures existantes de prévention de la violence, structuré en trois parties : cantons, agglomérations et régions rurales.
3. Rapport final (comprenant résumé, démarche et méthode, résultats de l'inventaire, analyse des résultats, 50 à 80 pages).
4. Article scientifique (env. 15 000 signes) destiné à la publication dans la revue de l'Office fédéral des assurances sociales « Sécurité sociale CHSS » ou dans une autre revue spécialisée.

### **4 Calendrier**

Les premiers résultats (rapport intermédiaire) sont attendus pour octobre 2011. Le rapport final (version définitive) doit impérativement être remis avant la Conférence nationale de février 2012.

Délai de présentation des offres (f ou d)	4 avril 2011
Début des travaux	2 mai 2011
Présentation du concept détaillé, y c. grille d'analyse (séance du groupe de pilotage tripartite)	7 juin 2011
Rapport intermédiaire (f ou d)	1 <sup>er</sup> oct. 2011
Présentation des premiers résultats (séance du groupe de pilotage tripartite)	29 nov. 2011
Projet de rapport final (f ou d)	31 déc. 2011
Version définitive du rapport final	31 janv. 2012

### **5 Plafond financier**

Le plafond financier prévu pour le sous-projet 1 est de 120 000 francs (TVA incluse).

### **6 Exigences particulières**

Le mandat couvre trois régions linguistiques (d, f, i) de Suisse. Le mandataire doit garantir qu'il remplira le mandat dans toute la Suisse et qu'il dispose des connaissances spécifiques et des compétences linguistiques nécessaires, ou alors coopérera avec des partenaires dans les autres régions linguistiques.

## 7 Exigences que les offres doivent remplir

Les offres ne doivent pas dépasser 8 pages et peuvent être rédigées **en français ou en allemand**. Elles doivent être envoyées au plus tard le **4 avril 2011** sous forme électronique à l'adresse ci-dessous. Elles comprendront un plan détaillé de la manière de procéder (y c. calendrier et récapitulation des frais), avec de premières réflexions concernant la sélection des communes où mener l'enquête, et mentionneront la composition de l'équipe chargée du projet et les qualifications, références à l'appui, des différents intervenants, y c. les partenaires dans les régions linguistiques. Les offres fourniront par ailleurs une évaluation de la charge que représente chaque étape.

## 8 Procédure et critères d'appréciation

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- adéquation et qualité de l'offre en ce qui concerne les réponses aux questions posées : compréhension du problème, exhaustivité, clarté, adéquation et originalité de la méthode proposée ;
- expérience du mandataire dans des problématiques comparables, composition de l'équipe ;
- économicité et rapport coûts/prestations.

## 9 Contact

Les offres doivent être envoyées sous forme électronique aux adresses suivantes :

Office fédéral des assurances sociales  
Secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne  
Courriel : [yvonne.haldimann@bsv.admin.ch](mailto:yvonne.haldimann@bsv.admin.ch)

*Une version papier, signée, doit également être remise à l'Enregistrement de l'OFAS :*

Office fédéral des assurances sociales  
Enregistrement  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne  
Courriel : [BSVRegistratur@bsv.admin.ch](mailto:BSVRegistratur@bsv.admin.ch)

### **Personne à contacter à l'OFAS pour tout renseignement complémentaire :**

Yvonne Haldimann, Secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse  
[yvonne.haldimann@bsv.admin.ch](mailto:yvonne.haldimann@bsv.admin.ch) ou 031 322 90 98